

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ECW/AFC/XXIX

Original: Anglais

**VINGT- NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

Accra, 8 au 12 juin 2021

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Juin 2021

I. INTRODUCTION

1. La vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) s'est tenue à Accra, du 08 au 12 juin 2021.
2. Les Etats membres suivants étaient représentés :
 - la République du Bénin ;
 - le Burkina Faso ;
 - la République de Cabo Verde ;
 - la République de Côte d'Ivoire ;
 - la République de la Gambie ;
 - la République du Ghana ;
 - la République de Guinée ;
 - la République de Guinée Bissau ;
 - la République du Libéria ;
 - la République du Niger ;
 - la République fédérale du Nigeria ;
 - la République du Sénégal ;
 - la République de la Sierra Leone ;
 - la République Togolaise.
3. Les institutions et agences spécialisées de la CEDEAO suivantes y étaient également représentées :
 - la Commission de la CEDEAO ;
 - le Parlement de la CEDEAO ;
 - la Cour de justice de la Communauté ;
 - la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
 - l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) ;
 - le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
 - le Bureau de l'Auditeur général ;
 - l'Agence de régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
 - le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (CEREEC).
4. Une liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. SÉANCE D'OUVERTURE (Allocutions – Président du CAF et Vice-Présidente, Commission de la CEDEAO)



5. La séance d'ouverture a été marquée par des allocutions de la Vice-présidente, de la Commissaire chargée des Finances et du Commissaire chargé de l'Administration générale et des Conférences de la Commission de la CEDEAO, ainsi que du Président du Comité de l'Administration et des Finances (CAF).

6. La Vice-présidente de la Commission de la CEDEAO, S.E. Madame Finda Koroma, dans son discours, a demandé aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire des collègues qui sont décédés à la fin de 2020 et au premier semestre de 2021 : le Professeur Leopoldo Amado (ancien Commissaire chargé de l'Education, de la Science et de la Culture) ; Dr. Nelson Magbagbeola (ancien Secrétaire général de la Commission de la CEDEAO) ; M. Bertrand Zida (ancien Assistant exécutif du Commissaire chargé des Télécommunications et des Technologies de l'Information) ; Col. Oyango Kole et Col. Abdulrahman Deen Rogers de la Force en attente de la CEDEAO, ainsi que M. Daniel Ankala, ancien Agent de bureau au Département des Finances.

7. Elle a également eu une pensée pour d'illustres citoyens de l'espace CEDEAO qui ont également perdu la vie au cours de l'année - le Pasteur T.B. Joshua de l'Église Synagogue de toutes les Nations, le Général de corps d'armée Ibrahim Attahiru (l'ancien chef d'état-major de l'armée de la République fédérale du Nigeria et dix (10) officiers militaires qui sont décédés dans un accident d'avion à Kaduna, au Nigeria, outre les citoyens de la Communauté qui sont décédés à la suite d'attaques de terroristes ou de bandits au Burkina Faso, au Niger et dans diverses régions du Nigeria.

8. La Vice-présidente a ensuite souhaité la cordiale bienvenue aux participants à la 29^{ème} réunion ordinaire de la réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF), au nom de S.E. Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la CEDEAO, et de l'ensemble des membres de la Direction et du personnel de la CEDEAO.

9. Elle a exprimé la gratitude de la Commission au peuple et au gouvernement de la République du Ghana pour la chaleureuse hospitalité de l'AKWABA qui a été accordée à la délégation de la CEDEAO. En particulier, elle a exprimé la profonde gratitude de la Commission à S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, à Son Excellence Madame Shirley Ayorkor Botchwey, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana et Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la CEDEAO, pour le leadership exceptionnel qu'ils ont fourni à notre Communauté en ces moments très difficiles.

3



10. La Vice-présidente a noté que 2021 est une année charnière pour la Communauté, puisque le CAF se réunit pour la première fois cette année afin de définir une stratégie de création de la prospérité au sein de la CEDEAO, dans le contexte des effets dévastateurs de la pandémie de Covid-19. Elle a en outre noté que les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion sont essentiels pour la recherche de la prospérité pour les populations de l'Afrique de l'Ouest et a donc appelé les membres du CAF à apporter leurs contributions aux points qui seront discutés lors de la réunion.

11. Enfin, elle a déclaré que 2021 marque également la dernière année de l'actuelle équipe de direction et que la présente session est l'avant-dernière "réunion ordinaire" qu'elle tiendra avec le CAF. Elle a donc encouragé les membres du CAF à continuer à coopérer avec l'équipe de direction afin qu'elle puisse achever le bon travail entamé depuis le 1^{er} mars 2018.

12. Pour sa part, la Commissaire chargée des Finances, Madame Halima Ahmed, a noté dans son discours que la présente réunion se déroule dans le contexte des réformes en cours à la Commission de la CEDEAO. Elle a ensuite souligné certains développements enregistrés en matière d'améliorations organisationnelles, depuis la dernière réunion de décembre 2020. Il s'agit notamment de : (i) la vérification des comptes de la CEDEAO, qui sont à présent à jour, des états financiers vérifiés et des recommandations d'audit, ainsi que des mesures mises en œuvre à ce titre pour le dernier exercice 2020, qui ont été présentés à la 43^{ème} réunion du Comité d'audit de la CEDEAO. (ii) du projet ECOLink qui a contribué à renforcer la capacité interne et à réduire la dépendance excessive à l'égard des consultants en les remplaçant par du personnel qualifié, ce qui a permis de réduire considérablement le coût du projet. (iii) du transfert du contrôle interne au Management, conformément à la directive du Conseil. Un comité conjoint a été mis en place pour faciliter le transfert sans heurts des fonctions de contrôle interne. En outre, il a été mis au point des procédures opérationnelles standard (POS) et un registre des risques pour guider et améliorer les opérations et la gouvernance. (iv) de la mise en œuvre du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour assurer une planification et une budgétisation à moyen et long terme. Avant de conclure, la Commissaire a souhaité aux participants des délibérations fructueuses.

13. Pour sa part, le Commissaire chargé de l'Administration générale et des Conférences, M. Vafolay M. Tulay, a noté dans son discours que l'on ne saurait trop insister sur le rôle joué par le CAF dans le processus de prise de décision au sein de la CEDEAO. Il a appelé les membres du CAF, en tant qu'experts de la communauté, à analyser de manière critique et à débattre des questions inscrites à l'ordre du jour

en vue de favoriser la réalisation des buts et objectifs de l'agenda d'intégration régionale de la Communauté.

14. Il a conclu en informant le CAF des récents progrès réalisés dans le domaine de la gestion des conférences et des réunions depuis le début de la pandémie de Covid-19. Il s'agit notamment du recours à la vidéoconférence, d'une nouvelle politique relative aux indemnités pour les réunions virtuelles, d'une nouvelle politique sur les voyages visant à réaliser des économies supplémentaires et à améliorer l'efficacité, de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de passation des marchés visant à optimiser les ressources par le biais d'achats groupés, d'accords-cadres et d'approvisionnement auprès des fabricants. Au titre des autres réalisations figurent le projet de dépôt logistique de Lungi, le projet de dépôt humanitaire à Bamako, ainsi que le projet d'amélioration de la sécurité en cours au siège de la CEDEAO à Abuja.

15. Le Commissaire a donc appelé au soutien et à l'orientation continus des membres du CAF, tout en exprimant la volonté continue du Management de maintenir un partenariat privilégié avec le CAF en vue de la promotion de l'intégration régionale.

16. Dans son discours d'ouverture, le Président du CAF, M. Mohammed Nurudeen Ismaila, a souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants et a encouragé les membres du CAF à examiner les points inscrits à l'ordre du jour en tenant compte de la situation économique actuelle en Afrique de l'Ouest, liée aux effets de la pandémie de Covid-19. Il a réitéré le rôle crucial du CAF et son mandat consistant à faire en sorte de guider la CEDEAO vers la réalisation de réformes institutionnelles, administratives et financières efficaces.

17. M. Nurudeen a exprimé sa gratitude aux Etats Membres pour la confiance accordée à S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, à S.E. Madame Shirley Ayorkor Botchwey, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana, par ailleurs Présidente du Conseil des Ministres de la CEDEAO, pour le renouvellement de leur mandat à la tête de l'organisation régionale pour une année supplémentaire.

18. Il a ensuite déclaré ouverts les travaux de la 29^{ème} réunion ordinaire du Comité de l'Administration et des Finances, se tenant du 08 au 12 juin 2021.

III. ELECTION DU BUREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. M.', is located in the bottom right corner of the page. The signature is written in a cursive style.

19. Le Bureau suivant a été élu :

- | | | |
|---------------|---|-----------------------------|
| ▪ Président | - | République du Ghana |
| ▪ Rapporteurs | - | République de Guinée-Bissau |
| | - | Burkina Faso. |

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

20. L'ordre du jour ci-après a été adopté, après amendement :

i. Séance d'ouverture

- Mot de bienvenue de la Vice-Présidente de la Commission de la CEDEAO ;
- Mot de la Commissaire chargée des Finances ;
- Mot du Commissaire chargé de l'Administration Générale et des Conférences ;
- Allocution d'ouverture du Président du Comité de l'Administration et des Finances.
- Election du Bureau
- Adoption des projets d'Ordre du Jour et de Programme de Travail

POINTS POUR DISCUSSION

- ii. Présentation et examen de l'état de mise en œuvre des tâches assignées aux Institutions de la Communauté par la 28^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances ;
- iii. Présentation et examen du rapport sur la situation financière de la Communauté ;
- iv. Présentation et examen d'un Mémoire sur le placement du GIABA dans le programme d'amélioration de l'efficacité du GAFI ;
- v. Présentation et examen d'un Mémoire introduisant des modifications aux organigrammes de certaines institutions communautaires et de certains départements de la Commission ;
- vi. Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement de l'audit des compétences du personnel ;

 6

POINTS POUR INFORMATION

- vii. Présentation du Rapport annuel 2020 de l'Auditeur Général ;
- viii. Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement du processus de recrutement en cours ;
- ix. Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Vision 2050 de la CEDEAO ;
- x. Divers ;
- xi. Adoption du Rapport ;
- xii. Motion de remerciements ;
- xiii. Séance de clôture.

V. RESULTATS DES TRAVAUX

Point 1: Examen de l'état de mise en œuvre des Tâches assignées aux Institutions communautaires

21. Le Commissaire à l'Administration générale a procédé à la présentation d'un rapport faisant le point sur la mise en œuvre des tâches assignées aux institutions de la CEDEAO par le Comité de l'Administration et des Finances, lors de sa 28^{ème} réunion tenue en décembre 2020 à Abuja. Il a rappelé à ce sujet que douze (12) tâches avaient assignées aux institutions, sur lesquelles huit (8) concernaient la 28^{ème} réunion, tandis que les quatre (4) autres remontaient à la 27^{ème} réunion du CAF. Sur les douze (12) tâches, trois (3) avaient été entièrement exécutées et les neuf (9) autres l'avaient été partiellement. S'agissant des neuf (9) tâches partiellement exécutées, une (1) avait atteint un niveau d'exécution situé entre 70% et 99%, cinq (5) se trouvaient à un niveau compris entre 55% et 69% et trois (3) à un niveau situé entre 1 et 54%.

22. Suite à la présentation et aux réponses apportées aux demandes d'éclaircissement des délégués, le CAF a exhorté la Commission à travailler en collaboration avec le sous-comité composé du Liberia, du Burkina Faso et du Cabo Verde, pour ensuite soumettre un modèle révisé de présentation de rapport sur les Tâches assignées. Ce modèle révisé devra inclure des échéances pour la réalisation



des tâches, ainsi qu'un volet concernant les raisons pour lesquelles les tâches n'ont pas été entièrement exécutées. Ledit modèle, révisé puis adopté, figure à l'Annexe 1.

Point 2: Présentation et examen du Rapport sur la Situation financière de la Communauté

23. La Commission a présenté un rapport sur la situation financière de la Communauté au 31 mai 2021. Il y est rappelé que le Conseil, lors de sa 85^{ème} session ordinaire tenue virtuellement les 20 et 21 janvier 2021, avait approuvé au profit des institutions de la CEDEAO, au titre de l'exercice 2021, un budget équilibré en recettes et dépenses d'un montant de 398.044.626 UC.

24. En ce qui concerne le volet Revenu du budget approuvé, le Prélèvement communautaire demeure la principale source de financement de la CEDEAO, représentant 71% du budget. Du point de vue des Dépenses, la part la plus importante continue d'être allouée aux institutions de la Communauté.

25. La Commission a, par ailleurs, indiqué qu'au 31 mai 2021, un montant total de 58.416.842 UC avait été mobilisé, soit un taux d'exécution de 15% à cette date, ce montant se décomposant comme suit :

- i. 44.186.882 UC représentant le produit du prélèvement communautaire reçu des Etats membres (42,3%)

Tableau 1 : Recettes issues du Prélèvement communautaire au 31 mai 2021

ETAT MEMBRE	TOTAL DEPOTS (UC)
BENIN	141,531
BURKINA FASO	5,531,892
CABO VERDE	0
COTE D'IVOIRE	7,170,461
GAMBIE	331,042
GHANA	8,489,430
GUINEE	0
GUINEE BISSAU	452,216
LIBERIA	662,348
MALI	3,591,330
NIGER	102,059
NIGERIA	0

SENEGAL	15,709,730
SIERRA LEONE	0
TOGO	2,004,843
TOTAL	44,186,882

- ii. 10.000.000 UC représentant les soldes bancaires à la clôture de l'exercice (50%)
- iii. 4.067.459 UC concernant les fonds extérieurs (4%) - Commission (1.014.262 UC), OOAS (2.730.527 UC) et GIABA (322.670).
- iv. 162.501 UC enregistrés au titre des Autres Revenus, soit un taux de mobilisation de 46%.

Tableau 2: Situation des Revenus communautaires au 31 mai 2021

Chapitres	Budget approuvé	Chiffres réels (UC)	% de Réalisation
Prélèvement communautaire	185,739,379	44,186,882	23.79%
Soldes de clôture d'exercice	20,084,507	10,000,000	49.79%
Arriérés liés au Prélèvement communautaire	75,894,454	0	0.00%
Arriérés de Contributions	1,768,710	0	0.00%
Autres Revenus	350,194	162,501	46.40%
Revenus Sources extérieures	114,207,382	4,067,459	3.56%
Total Revenu	398,044,626	58,416,842	14.68%

26. Du point de vue des dépenses, un taux d'exécution de 11% a été enregistré à la date considérée. La répartition est la suivante : 40.495.986 UC (13%) pour les Institutions, 1.969.791 UC (17%) concernant les Obligations statutaires, 53.393 UC (0,1%) pour les Programmes spéciaux et les Interventions et, enfin, 2.538.616 UC (8%) affectés à la Paix et la Sécurité.

Tableau 3: Exécution des Dépenses communautaires au 31 Mai 2021

Chapitres	Budget approuvé	Dépenses réelles (UC)	Dépenses réelles (%)
Institutions	319,316,490	40,495,986	12.7%
Obligations statutaires	11,711,966	1,969,791	16.8%
Programmes spéciaux et Interventions	36,702,319	53,393	0.1%
Paix & Sécurité	30,313,851	2,538,616	8.4%
TOTAL	398,044,626	45,057,786	11.3%



27. Le rapport met également en exergue la capacité d'absorption des Institutions (dépenses réelles/revenus réels). Des détails sont fournis à ce sujet ci-dessous :

Tableau 4: Taux d'exécution du Budget (par rapport au Revenu réel)

INSTITUTION	DEPENSES
Commission	42.1%
Parlement	73.6%
Cour	60.0%
OOAS	100.3%
GIABA	60.5%
Auditeur General	100.0%

28. Après des délibérations exhaustives sur ce point, le CAF a :

- i. Exhorté la Commission à élaborer et soumettre une feuille de route destinée à permettre l'amélioration des taux d'exécution financière et non-financière du budget communautaire, avec une indication du moment de l'établissement du rapport ;
- ii. Vivement invité la Commission à soumettre le Règlement financier révisé à l'examen du CAF, au cours de sa prochaine réunion ;
- iii. Demandé à la Commission de convoquer une réunion du Comité ad-hoc (composé du CAF et de l'expert S&E chargé de la Planification) pour examiner les questions relatives à la budgétisation et l'harmonisation des pratiques d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation.
- iv. Chargé la Commission de fournir au CAF des informations sur l'état d'évolution, du point de vue physique et financier, des projets/programmes engagés dans les Etats membres, ainsi que leurs budgets respectifs et les noms des points focaux pour ces projets ;
- v. Exhorté la Commission à fournir au CAF des informations sur le prélèvement communautaire et les arriérés à ce titre ;
- vi. Invité la Commission à faire en sorte de notifier à l'avance au CAF les programmes et projets de la CEDEAO ;

- vii. Engagé la Commission à travailler avec le sous-comité technique chargé de l'analyse du budget, pour permettre à ce dernier de procéder à des comparaisons en ce qui concerne la performance et les tendances, pour les trois derniers exercices.

Point 3: Présentation et examen d'un mémorandum sur l'inclusion du GIABA au Programme d'amélioration de l'efficacité (PAE) du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)

29. Le Directeur général du GIABA a fait une présentation en faveur de l'inclusion de l'institution au Programme d'amélioration de l'efficacité (PAE) du GAFI. Il en ressort qu'à ce jour, le GIABA n'est pas en mesure, en raison d'un manque d'effectif, de satisfaire aux exigences du GAFI en matière d'évaluations mutuelles, ce qui pourrait se traduire par des conséquences négatives, parmi lesquelles :

- i. La suspension de la participation du GIABA en tant que membre associé du GAFI. Dans ce cas, la région ne disposerait plus d'un organe d'évaluation, ce qui pourrait valoir aux pays de la CEDEAO de faire l'objet d'une surveillance ciblée du Groupe international d'examen du GAFI ;
- ii. L'impossibilité pour les Etats membres du GIABA d'aspirer à devenir membres du GAFI et d'autres plateformes mondiales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment le Groupe Egmont des Cellules de renseignements financiers;
- iii. Le classement des membres de la CEDEAO dans le groupe de pays présentant un risque élevé, ce qui ne manquerait pas d'entraîner des conséquences sur les programmes socioéconomiques, notamment le coût élevé de l'emprunt, la limitation des investissements directs étrangers et des correspondances bancaires ;
- iv. La difficulté de conclure des accords avec les partenaires au développement, pour la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée, le blanchiment d'argent, ainsi que le financement du terrorisme et de la prolifération ;
- v. L'augmentation des difficultés que rencontrent le GIABA et ses Etats membres, pour une lutte efficace contre le financement du terrorisme.

30. Afin de pouvoir accomplir sa mission première d'organisme régional de type GAFI (FSRB) et répondre aux défis stratégiques qui se posent à lui pour la production de rapports d'évaluation mutuelle de qualité, le GIABA sollicite une approbation pour la réalisation des mesures suivantes :

- i. La révision de son organigramme actuel pour que les besoins en ressources humaines soient adaptés à ses fonctions;
- ii. L'octroi d'une dérogation spéciale au Groupe, pour lui permettre de procéder sans délai au recrutement de huit (8) agents hautement compétents et professionnellement qualifiés dans la région, au titre du renforcement des effectifs e complément d'effectif pour la réalisation des évaluations mutuelles ;
- iii. L'approbation de ressources budgétaires supplémentaires dans le cadre du cycle budgétaire de 2022, pour trouver des solutions aux difficultés se posant dans les Etats membres du GIABA, en ce qui concerne les faibles résultats en matière d'évaluation mutuelle.

31. A la suite d'échanges approfondis sur la question, le CAF a :

- i. Pris note du mémorandum et adopté l'organigramme révisé de la Direction Evaluation et Conformité, en donnant son accord de principe pour l'entrée en vigueur dudit organigramme en janvier 2022;
- ii. Pris note de la demande de recrutement, dès que possible, de huit (8) agents de rang professionnel au sein de la Direction Evaluation et Conformité du GIABA et donné son accord pour que le recrutement soit effectué sur la base de l'organigramme révisé. Après avoir étudié les implications financières de cette mesure, ainsi que les difficultés à mobiliser des ressources supplémentaires à cette période de l'année, le CAF a convenu de tenir compte de cette incidence financière dans le budget 2022 du GIABA à examiner lors de sa session prévue à la fin 2021 ;
- iii. Souligné l'importance d'un renforcement des capacités du GIABA pour lui permettre d'honorer ses obligations d'organisme régional de type GAFI et d'institution spécialisée de la CEDEAO. A cet égard, le CAF a donné son accord pour que le GIABA fasse appel aux services d'un consultant pour une courte durée en vue d'un appui pour la réalisation des évaluations mutuelles, en attendant les recrutements aux nouveaux postes concernés.

12


Point 4: Présentation et examen d'un Mémoire introduisant des modifications aux organigrammes de certaines institutions communautaires et certains départements de la Commission.

32. La Commissaire aux Finances a fait une présentation pour justifier la nécessité d'un renforcement de son département, dans le cadre des efforts visant à assurer une efficacité opérationnelle et une capacité adéquate pour la gestion efficace des ressources communautaires. Elle a, de ce fait, invité le CAF à soumettre à l'approbation du Conseil, les modifications suivantes de son organigramme, ainsi que les coûts y afférents :

- i. la création d'une Unité chargée des opérations de rapprochement bancaires au sein de la Direction Reporting financier & Subventions, laquelle Unité comprendra 1 Comptable (P3/4) et 3 Aides-comptables (G4/5/6) – 164.757 UC.
- ii. l'ajout d'un poste de Comptable (P3/4) au sein de l'Unité chargée des Régularisations de la Division des Décaissements qui est rattachée à la Direction Budget & Trésorerie – 76.247 UC.
- iii. Le transfert de la Division Prélèvement communautaire jusqu'ici rattachée à la Direction Budget & Trésorerie, pour la placer sous la responsabilité directe du Commissaire aux Finances – sans incidence financière.

33. Intervenant à son tour, la Commissaire aux Affaires Sociales et Genre a axé sa présentation sur la nécessité d'inclure la Division Prévention et Contrôle des Drogues (DPCDC), qui existe déjà au sein de la Direction des Affaires humanitaires et sociales du Département Affaires Sociales et Genre, mais avait été omise par inadvertance sur l'organigramme approuvé en 2018 en faveur de la Commission de la CEDEAO. A ce sujet, il a été expliqué qu'un budget a été approuvé en faveur du Programme de Prévention et de Contrôle des Drogues de la CEDEAO, ainsi que de son personnel, pour la mise en oeuvre des activités de la Commission dans ce domaine. La demande de modification de l'organigramme approuvé, en vue de l'inclusion de la Division Prévention et Contrôle des Drogues de la CEDEAO (DPCDC), sous la Direction des Affaires humanitaires et sociales du Département Affaires sociales et Genre, ne comporte pas d'implications financières.

34. Le Parlement de la CEDEAO est intervenu à son tour pour demander une modification de son organigramme, afin de permettre à l'institution d'ajouter dans

sa structure actuelle les postes et les services suivants : (1) Aide-comptable G4/G5/G6; (1) Assistant administratif G4/G5/G6 , création d'une Clinique dotée du personnel suivant : (1) Docteur P4, (1) Infirmier (ière) G5/G6/G7, et (2) Réviseur, P5. En termes d'incidence financière, cela équivaut à 361.764 UC.

35. Pour sa part, la Cour de justice communautaire a fait une présentation dans laquelle l'accent est mis sur le nécessité de renforcer ses services informatiques. Elle a également évoqué la nécessité d'une coordination efficace en ce qui concerne la fourniture de services informatiques aux utilisateurs internes et externes. Pour terminer, la Cour a sollicité une autorisation pour le recrutement de 2 agents d'appui aux Services informatiques, d'1 Chef des Services de Technologie de l'Information (grade PPO) et d'1 Agent informaticien (P3/P4) ; elle a également demandé une modification de l'organigramme approuvé, par le transfert de deux postes des services juridiques vers les services informatiques.

36. Le Directeur général de l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) a fait une présentation sur la nécessité d'un réajustement de la structure interne de l'organisation. Les changements proposés comprennent le transfert de l'Unité des technologies de l'information et de la communication/documentation à la Division de la planification et de l'information sanitaire ; la scission de l'Unité de santé maternelle et infantile en santé maternelle et santé de l'enfant, avec des changements de noms/rôles internes. Bien que le coût du changement proposé soit de 36 193 UC, il est cependant neutre pour l'OOAS car un montant de 36 193 UC sera transféré à l'OOAS par la KfW qui assure actuellement le financement du personnel contractuel.

37. À l'issue de délibérations approfondies, après un rappel de la directive du Conseil selon laquelle le recrutement du personnel devrait commencer après la réalisation de l'audit des compétences du personnel, et considérant les travaux en cours sur la réforme institutionnelle, le CAF a décidé de reporter l'examen de ces mémorandums à sa prochaine session.

Point 5 : Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement de l'audit des compétences du personnel

38. Le Commissaire aux Ressources humaines a fait un exposé sur l'état d'avancement de l'audit des compétences du personnel. A ce sujet, il a indiqué que, dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours à la CEDEAO, les Chefs d'État et de Gouvernement, lors du 51^{ème} Sommet tenu en juin 2017 à Monrovia au Liberia, avaient instruit la Commission d'entreprendre un audit des compétences du personnel des institutions et agences.

39. L'objectif global de l'audit des compétences du personnel de la Communauté est **d'évaluer les compétences du personnel** des institutions et agences spécialisées de la CEDEAO et de formuler des recommandations afin de fournir des informations adéquates sur le profil de chaque employé, permettant ainsi aux décideurs de définir un plan approprié de développement des compétences et d'autres mesures destinées à combler les lacunes identifiées. La CEDEAO pourra ainsi disposer d'un tableau clair des compétences de chaque agent, son parcours académique, ses niveaux de compétence, ses lacunes et ses besoins en matière de formation et de développement.

40. Aux fins de l'exercice et suivant les termes de référence, le Consultant a identifié **cinq groupes de compétences, classés de A à E :**

- i. **Groupe A :** Agents doté d'un potentiel de développement personnel, pouvant tirer profit d'un développement de carrière positif.
- ii. **Groupe B :** Agents réalisant un bon travail et qui sont capables d'apporter des améliorations dans ce cadre.
- iii. **Groupe C :** Agents ayant besoin d'une formation en vue d'une amélioration de la performance et qui devraient donc bénéficier d'une formation ciblée.
- iv. **Groupe D :** Agents ayant du mal à s'acquitter pleinement de leurs fonctions, soit par manque de capacités, d'intérêt ou de motivation, mais pour lesquels une amélioration de la performance est encore possible.
- v. **Groupe E :** Agents ne disposant pas des capacités nécessaires, n'ayant pas la formation ni la motivation nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs tâches au sein de la CEDEAO.

41. Sur un effectif de 1050 employés, neuf cent vingt-six (926) ont été évalués et cent vingt-quatre (124) ont été exemptés de cette évaluation. À la suite d'une série d'interviews et d'évaluations, les résultats montrent que 83.09 % des agents (762) possèdent un profil de compétences correspondant aux besoins du poste occupé (groupes A à C).

42. Les membres du personnel des groupes D et E, qui représentent 16,92% de l'effectif (155), ont des difficultés ou sont incapables d'assurer l'exécution de leurs tâches. Ces deux groupes ont fait l'objet d'une analyse spécifique en raison de la

difficulté à placer leurs membres de manière à assurer le fonctionnement optimal de l'institution.

43. Il a été noté que 18,42% des employés de la CEDEAO (169) ont plus de 57 ans et seront admis à la retraite dans 1 à 5 ans. L'âge minimal atteint par près d'un tiers des membres de ce groupe est de 60 ans.

44. Ainsi, une analyse plus approfondie permet de constater un chevauchement significatif entre les agents de la CEDEAO âgés de plus de 57 ans (169) et ceux qui ont été évalués et classés dans les groupes de compétences D et E (155).

45. À l'issue de longues délibérations, le CAF a pris note du rapport, en félicitant l'équipe de direction de la Commission pour les progrès réalisés sur la question de la réforme institutionnelle. Il a également observé que les travaux dans ce cadre, bien qu'ayant précédé l'entrée en fonctions de l'équipe actuelle, ont tout de même enregistré des avancées notables ;

46. Le CAF adresse au Conseil les recommandations suivantes :

- i. Engager la Commission à accélérer les travaux en vue de l'achèvement des travaux concernant l'audit des compétences du personnel, la modification du Code des marchés et la nouvelle politique de la CEDEAO en matière de voyages ;
- ii. Inviter la Commission à organiser dès que possible une session extraordinaire du CAF pour examiner la question de l'audit des compétences du personnel et d'autres questions administratives et financières pertinentes.
- iii. Charger la Commission de fournir au CAF les documents pertinents suivants : l'analyse de la CEDEAO sur l'audit des compétences, le rapport du Consultant sur l'audit des compétences et le rapport du groupe de travail sur l'audit des compétences, en prélude à la session extraordinaire du CAF ;
- iv. Inviter la Commission à soumettre un plan de mise en œuvre des mesures liées aux domaines susmentionnés, pour examen à la prochaine session extraordinaire du CAF.

POINTS POUR INFORMATION

Point 5 : Présentation du Rapport annuel 2020 de l'Auditeur général

47. L'Auditeur général a présenté au CAF, pour information, son rapport annuel 2020 portant sur les institutions de la Communauté, les agences spécialisées et les bureaux.

48. Le CAF a pris note du rapport.

Point 6 : Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement du processus de recrutement en cours de réalisation

49. Le Commissaire aux Ressources humaines a fait une présentation sur l'état d'avancement du processus de recrutement en cours de réalisation pour les institutions et agences de la CEDEAO.

50. Le CAF a pris note de la présentation.

Point 7 : Présentation d'un compte rendu sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Vision 2050 de la CEDEAO

51. La Vice-Présidente de la Commission de la CEDEAO a présenté le Mémoire sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Vision 2050 de la CEDEAO. Dans sa présentation, elle a noté que le premier projet du plan directeur de la Vision 2050 de la CEDEAO a été élaboré en mars 2021 et qu'il fait actuellement l'objet d'un examen interne par les institutions communautaires, en vue de la validation technique par les experts et les ministres, en prélude à sa ratification et son adoption, respectivement, par le Conseil des ministres et la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement.

52. Dans la présentation, sont également fournis des détails sur les activités et les principaux éléments livrables de chaque phase de la feuille de route en 5 phases approuvée par le Conseil des ministres pour l'élaboration de la Vision, en décembre 2018. Il est souligné que l'élaboration de la Vision suivait une approche inclusive, concertée et fondée sur des données probantes. Des détails sont fournis sur certaines des consultations engagées avec les différents acteurs et sur les évaluations et les études menées afin de recueillir des contributions pertinentes pour l'élaboration de la Vision.

53. Enfin, il est exposé dans cette présentation une série d'activités devant conduire à l'adoption, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de la version finale du plan directeur de la vision 2050 de la CEDEAO.

54. Le CAF a pris note de la présentation.

Point 8 : Divers

55. La Commission a fourni des éclaircissements sur les questions soulevées au sujet des bourses d'études doctorales et des bourses d'études pour les filles ainsi que les arriérés au titre du Prélèvement communautaire. Elle a exprimé sa disponibilité à donner suite aux recommandations susmentionnées, notamment par une amélioration des rapports et de la documentation et un renforcement des indicateurs de performance clés, en ce qui concerne le Management et le personnel de la CEDEAO.

56. La Commission a également fourni des informations sur la procédure à suivre pour les demandes de réintroduction du Programme des Volontaires de la CEDEAO dans les États membres. Elle a également expliqué la procédure à suivre pour bénéficier d'un traitement spécial concernant le Protocole relatif au Prélèvement communautaire, puis a exprimé sa volonté d'associer et de consulter les États membres dans le cadre des préparatifs des missions d'évaluation concernant les arriérés au titre du Prélèvement communautaire.

57. Le CAF a présenté les conclusions de sa session à huis clos et adressé des recommandations au Conseil concernant ce qui suit :

- i. La révision du Règlement intérieur du CAF dans l'objectif d'une amélioration de ses travaux, conformément aux dispositions de l'article 33 du Règlement en vigueur ; le Président du CAF a été chargé de consulter le Président de la Commission afin de s'assurer que cette tâche soit exécutée ;
- ii. La nécessité pour les membres du CAF de tenir des sessions à huis clos avant chaque réunion en plénière ;
- iii. La nécessité de fixer des délais pour la réalisation de toutes les tâches assignées à la Commission de la CEDEAO et aux autres institutions de la CEDEAO, le CAF étant habilité, le cas échéant, à recommander au

Conseil des mécanismes destinés à assurer l'application de cette mesure ;

- iv. L'adoption de mesures d'encouragement à la Commission et aux autres institutions de la CEDEAO, en vue de l'établissement d'accords/de contrats de gestion de performance au niveau du Management et de l'ensemble des directions de la CEDEAO, conformément à la réforme institutionnelle ;
- v. Les efforts à fournir par la CEDEAO pour améliorer la qualité des rapports sur la performance tant financière que non financière. A cet égard, les rapports financiers, y compris les rapports budgétaires, devraient contenir des informations et des données sur la performance de l'exercice en cours e celle de l'exercice précédent (N -1). En outre, il devra être procédé à une comparaison entre la performance réalisée durant l'exercice en cours et celle de la période correspondante de l'exercice précédent ;
- vi. La nécessité d'encourager la Commission et les autres institutions de la CEDEAO à veiller à ce que les mécanismes d'établissement de rapports soient suivis jusqu'au bout et qu'il y ait une cohérence dans les rapports établis ;
- vii. La nécessité d'encourager la Commission et les autres institutions de la CEDEAO à se conformer à la règle relative à la soumission des documents de travail au moins deux semaines avant la tenue des réunions.
- viii. La nécessité d'insister pour que la CEDEAO veille à mettre à la disposition des Etats membres une liste des projets/programmes, avec des indications sur leur état d'avancement, leurs coûts, la liste des points focaux, etc. au niveau mondial, régional national.

Point 9 : Adoption du rapport

58. Le rapport a été adopté après amendements.



Point 10 : Séance de clôture

58. Dans son mot de clôture, la Vice-présidente de la Commission de la CEDEAO, S.E. Madame Finda Koroma, au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Jean Claude Kassi BROU, des membres des équipes dirigeantes de la Commission et des autres institutions, a exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence Nana Addo Dankwa Akuffo-Addo, Président de la République du Ghana, au peuple et au gouvernement de la République du Ghana pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé aux délégations du CAF, ainsi que les excellentes facilités mises à disposition afin d'assurer la réussite de leurs travaux. Elle a également adressé ses sincères remerciements aux membres du CAF pour les efforts consentis, les orientations formulées, ainsi que l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de la réunion. Enfin, elle a remercié l'ensemble des membres du personnel de la CEDEAO, pour avoir travaillé d'arrache-pied afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

60. Prenant la parole à son tour, le Président du Comité de l'Administration et des Finances, M. Mohammed Nurudeen Ismaila, a remercié l'ensemble des membres du CAF pour l'engagement, le sérieux et le dévouement avec lesquels ils ont examiné les différentes questions soumises à leur attention. Enfin, il a fait part de l'appréciation du Président de la Conférence et de la Présidente du Conseil pour la parfaite maîtrise des dossiers dont les membres ont fait montre, dans l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour de la 29^{ème} réunion du Comité.

61. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la 29^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances.

FAIT A ACCRA, LE 12 JUIN 2021

POUR LE COMITE,

LE PRESIDENT



Mohammed Ismaila NURUDEEN

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

**VINGT- NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

Accra, 8 au 12 juin 2021

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du Comité de l'Administration et des Finances, réunis à Accra, du 08 au 12 juin 2021, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et à son gouvernement, ainsi qu'au peuple ghanéen pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé, ainsi que les excellentes facilités mises à leur disposition pour assurer le bon déroulement de leurs travaux.

FAIT A ACCRA, LE 12 JUIN 2021

LE COMITE

²¹